



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service Politique de la Ville

2021 DDCT 31 Subventions (78 900 euros) à 10 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La participation des habitants et le soutien aux initiatives locales constituent une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires. Depuis 2002, elle finance ainsi des Fonds de participation des habitants (FPH) pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen. Le développement de ces FPH dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la ville constitue de ce fait un objectif du Contrat de Ville signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2022. Il résulte d'un important travail de mobilisation conduit par les équipes de développement local, en lien avec les Mairies d'arrondissement.

Les Fonds de participation des habitants permettent de soutenir financièrement des petits projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble. Ces FPH proposent un mode de financement souple et rapide pour des projets à faible coût. Géré par des associations, le soutien aux projets est décidé sur la base d'un travail local collégial.

La nature des projets soutenus peut être diverse, à condition qu'ils favorisent les échanges et le lien social dans le quartier : manifestations culturelles et sportives, actions de gestion urbaine de proximité, ateliers artistiques, sorties familiales, fêtes, repas de quartier... Les initiatives financées s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique de la ville.

En 2016, cinq nouveaux FPH ont été créés dans les quartiers populaires qui en étaient dépourvus (10^{ème}, 18^{ème} Porte Montmartre-Porte de Clignancourt- Amiraux-Simplon-Moskowa, 20^{ème} Belleville-Amandiers et Portes du 20^{ème}). Les moyens alloués aux FPH existants ont, par ailleurs, été renforcés (dans les quartiers populaires des 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} La Chapelle, 18^{ème} Goutte d'Or et 19^{ème} arrondissements) afin de consolider leur dynamique et leur permettre de financer davantage de projets d'habitants.

Le FPH bénéficie aujourd'hui d'une bonne notoriété dans les quartiers populaires et le dispositif montre une très bonne dynamique à peine freinée par la crise de 2020. Malgré l'impact du premier confinement sur l'activité des porteurs et les contraintes sur les projets imposées par les mesures sanitaires 132 projets FPH ont été financés l'an dernier, soit seulement 17% de moins qu'en 2019. Partout dans les quartiers populaires la crise a suscité des élans de solidarité de la part des habitants. Le FPH, par sa simplicité de mise en œuvre et la réactivité de son système de financement, a été fortement mobilisé pour soutenir ces initiatives. En 2020, plus du tiers (45) des projets habitants financés par le FPH ont ainsi répondu directement aux enjeux soulevés par la crise sanitaire dans les quartiers populaires, avec notamment des distributions alimentaires ou de produits de première nécessité, du soutien aux personnes isolées, de la fabrication et distribution de masques pendant la pénurie ou encore l'organisation de sorties pendant le déconfinement estival.

Le dispositif est de nouveau attendu sur les territoires dans le cadre du prochain déconfinement, notamment sur des projets de loisirs ou vacances pour les familles des quartiers populaires. La présente subvention doit permettre de poursuivre le développement des FPH et le financement des projets des habitants dans chacun des territoires prioritaires.

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations et structures porteuses suivantes :

Association ARC-EA (10^{ème} arrondissement)

Le Club Tournesol est géré par l'association Arc-EA tout en préservant une indépendance financière. Il est reconnu en tant qu'association de quartier au titre de la prévention générale par la DASES et comme Espace de Vie Sociale par la CAF.

Le Club Tournesol propose des actions dans son local ou dans l'espace public à destination des adultes, des familles et des jeunes du quartier ainsi que de l'accompagnement à la scolarité pour les enfants et adolescents âgés de 6 à 19 ans. Il a pour objectif de créer du lien social, d'apaiser les tensions intergénérationnelles qui apparaissent notamment dans l'occupation de l'espace public et, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, de favoriser l'accès des enfants aux apprentissages en soutenant leur curiosité et en développant pour eux l'accès à la culture. Les activités proposées sont suggérées, voire initiées par les habitants eux-mêmes.

Animé par une équipe de 2 salariées, l'un des objectifs est de rendre les habitants acteurs du projet. A ce jour, cette participation prend différentes formes : bénévolat auprès des enfants dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, mise en place semi-autonome de sorties culturelles et de loisirs avec le soutien logistique de l'équipe, co-animation de certaines activités (couture, jardinage, etc.).

L'implication de l'association dans la mise en œuvre du FPH est une opportunité pour le territoire, car la structure travaille en partenariat avec les deux centres sociaux du quartier, mais également pour la continuité du projet qui vise à rendre pleinement acteurs les habitants.

Le FPH a été lancé fin 2016 avec le soutien de la Mairie du 10^{ème} arrondissement. 7 projets ont été accompagnés en 2020, soit 2 de plus que l'année précédente malgré la crise sanitaire. Le dispositif a été d'ailleurs fortement mobilisé sur des enjeux liés à la crise (3). Le dispositif est soutenu de manière très volontariste par l'équipe de développement local avec une optique de développement très intéressante auprès des jeunes porteurs.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association ARC-EA.

Association LE PICOULET (11^{ème} arrondissement)

L'association Le Picoulet a pour but de gérer la Maison de quartier et le centre social afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. A ce titre, elle mène une action sociale globale (accueil social, accueil convivial, temps et groupes de réflexion, d'activité et de convivialité, ateliers d'apprentissage du français, accompagnement à la scolarité,

développement de projets avec les jeunes du quartier, espace public numérique, animations familiales) ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, principalement les habitants du quartier de la Fontaine au Roi.

Le centre social Le Picoulet a repris la gestion du FPH 11 en 2018. L'activité du centre social le Picoulet quant au portage du FPH a été fortement impactée par la crise sanitaire mais la dynamique a été relancée avec déjà trois projets financés cette année et des opérations de communication sur le FPH programmées notamment auprès des jeunes suivis par le club de prévention Feu Vert. Avant la crise, Le Picoulet accompagnait une douzaine de projets chaque année. Pour soutenir cette reprise volontaire de l'activité nous proposons de reconduire l'enveloppe de 5100€ en 2021.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5100 € à l'association LE PICOULET.

Association Rungis Brillat Peupliers - ARBP (13^{ème} arrondissement)

L'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) développe divers projets visant à soutenir et développer le lien social dans les quartiers du 13^{ème} arrondissement. Ses premières actions visaient à l'accompagnement des habitants dans le cadre de la restructuration de la résidence Brillat-Savarin, avec en premier lieu l'organisation de la Fête des associations et des habitants, événement devenu depuis annuel. Les projets qui ont suivi encouragent les habitants à exercer leur citoyenneté, à tous les âges de la vie, dans des actions locales concrètes.

L'association porte le FPH depuis 2003. Un comité de gestion composé d'habitants, de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, de la Déléguée du Préfet et de l'Equipe de Développement Local assure l'émergence et la réalisation des projets. De courte durée, ceux-ci doivent être accessibles à tout habitant d'au moins un des quatre quartiers populaires du 13^{ème} arrondissement.

Depuis sa création, plus de 300 projets ont déjà été proposés au financement du FPH. L'activité a été ralentie en 2020 avec tout de même 9 projets financés. La demande est importante cette année en termes de projets déposés, notamment en actions de convivialité et de lien social qui ne pourront être mises en œuvre qu'au déconfinement.

Compte tenu de la constance de l'ARBP dans la mobilisation autour du dispositif (16 projets par an en moyenne depuis 5 ans), il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS – ARBP.

Association LEO LAGRANGE Nord Île-de-France (14^{ème} arrondissement)

Situé en plein cœur du quartier de la Porte de Vanves, le Centre socioculturel Maurice Noguès est un pôle d'activités sociales, éducatives et culturelles. Cette structure de référence pour les habitants et les partenaires fait partie de la fédération Léo Lagrange. De nombreuses activités à destination de tous les publics y sont proposées : accompagnement scolaire, ateliers informatiques et sociolinguistiques, tai-chi, projets d'insertion professionnelle à destination des femmes, ateliers cuisine, thés dansants pour les séniors, animation d'un mois autour de l'égalité femmes-hommes, fêtes de quartiers.

Le FPH a été créé fin 2014. Son comité de gestion, composé d'habitants et de représentants de structures associatives et institutionnelles, fait la promotion du FPH, examine les dossiers, décide du montant des aides et approuve le bilan des actions menées.

La crise sanitaire a ralenti la bonne dynamique constatée depuis l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction au Centre social Noguès (13 projets en 2019). 2 projets ont d'ores et déjà financés en 2021 et d'autres sont dans le viseur. Un effort de communication ambitieux sur le dispositif est en train d'être mis en place avec notamment un book de projets, des panneaux lors d'évènements festifs et des actions de valorisation à la Mairie du 14e dès que les mesures sanitaires le permettront. Pour soutenir cette démarche volontariste nous proposons de reconduire l'enveloppe de 6000€ cette année.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE.

Association Centre Épinettes Familles Insertion Accueil - CEFIA (17^{ème} arrondissement)

Le Centre social CEFIA est ouvert à l'ensemble des habitants du quartier. Il accueille, écoute, informe et oriente dans un souci d'égal accès au droit. Il favorise le lien social par ses actions d'animation, facilite l'insertion sociale et économique, exerce une veille sociale, accompagne les habitants dans l'élaboration de projets collectifs.

Le centre développe notamment des ateliers sociolinguistiques, de l'accompagnement à la scolarité, des animations pour les familles, des temps de loisirs partagés, des ateliers parentalité, un point d'écoute et des permanences de partenaires extérieurs tels qu'un écrivain public numérique et une permanence d'accès à l'emploi.

La subvention accordée à Cefia est en augmentation chaque année depuis 2018, accompagnant une dynamique remarquable sur le dispositif. Comme presque partout le Covid a généré un ralentissement en 2020 avec tout de même 13 projets financés, la plupart (10) en réponse directe à la crise sanitaire. 3 projets sont d'ores et déjà en route cette année et un effort particulier va être mis en œuvre dès le déconfinement, notamment sur des projets de sorties collectives, en réponse à un fort besoin d'évasion constaté chez les familles des quartiers.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLES INSERTION ACCUEIL - CEFIA.

Association SALLE SAINT BRUNO (18^{ème} arrondissement - Goutte d'Or)

L'association Salle Saint Bruno a pour objet de soutenir les initiatives collectives favorisant le développement social du quartier de la Goutte d'or.

Elle intervient notamment dans la médiation interculturelle, la gestion de locaux partagés, l'animation locale (fête de la Goutte d'or, projets mémoriels, média de quartier), l'accompagnement vers l'emploi, l'inclusion numérique. L'association exerce son activité en plein cœur du quartier et a su tisser des liens avec les habitants et les acteurs locaux. Elle réalise et soutient des actions de développement local initiées collectivement par les acteurs associatifs de la Goutte d'Or.

Le FPH a été co-élaboré par la Salle Saint Bruno, le conseil de quartier Goutte d'Or / Château Rouge et l'équipe de développement local. Le FPH

finance chaque année une dizaine d'initiatives locales touchant plusieurs centaines de personnes : actions de convivialité, spectacles, embellissement du quartier, brocantes... Le comité de gestion d'une quinzaine d'habitants et acteurs associatifs se réunit une fois par mois environ pour rencontrer les porteurs de projets et choisir ceux à soutenir. Une assemblée générale annuelle permet d'actualiser le règlement du FPH et de renouveler les membres du comité. Le comité de gestion diffuse aussi l'information sur l'existence du FPH et met en place des actions de communication sur le dispositif. Une page du site internet de quartier est consacrée à la présentation du FPH.

La mobilisation du FPH a été remarquable en 2020, principalement en réponse aux enjeux de la crise sanitaire (15 projets contre 10 en 2019, dont 10 en lien direct avec la crise). Néanmoins du reliquat d'années précédentes est encore présent et ne nécessite pas une augmentation de la subvention pour cette année.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association SALLE SAINT BRUNO.

L'association ECOLE NORMALE SOCIALE, via le Centre Social Espace Torcy (18^{ème} la Chapelle / Porte d'Aubervilliers)

Géré par l'association Ecole Normale Sociale, le Centre Social Espace Torcy, créé en 1988, est situé 2, rue de Torcy.

Il développe un projet social au sein de l'association ENS qui gère également un centre de formation en travail social. Les usagers, bénévoles, habitants sont au cœur de la démarche : des lieux d'échanges, de prises d'initiatives sont développés pour qu'ils soient acteurs du lien social. C'est un des premiers acteurs présents sur le territoire à proposer des activités aux habitants, implanté avant le passage du quartier en Politique de la Ville.

Le FPH est porté par un comité de gestion formé d'habitants et d'associations du quartier qui se réunissent pour étudier les projets présentés. Il a également un rôle pédagogique. L'équipe de développement local et le Centre social Espace Torcy orientent les porteurs de projet vers ce dispositif. Un effort important a été réalisé sur la communication afin de poursuivre la mobilisation autour du dispositif (notamment via un site internet dédié).

Le FPH La Chapelle est très dynamique depuis 2018 avec une quinzaine de projets par an, même si le nombre de projets a légèrement baissé en 2020 du fait de la crise. La notoriété du dispositif est cependant très bonne sur le territoire et une reprise forte des dépôts de projets est à prévoir lorsque les consignes sanitaires seront moins contraignantes. Nous proposons donc de reconduire l'enveloppe en 2021.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € à l'association ECOLE NORMALE SOCIALE (ENS).

Association PROJETS 19 (Secteur des Portes du 18^{ème} arrondissement et 19^{ème} arrondissement)

L'association Projets 19 a pour objet de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle. Elle s'adresse notamment aux habitants des quartiers populaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Projets-19 porte avec succès le FPH sur le 19^e depuis des années et a pris en charge plus récemment (en 2017) le portage du dispositif sur le territoire Porte Montmartre / Porte de Clignancourt.

Sur le 19^e, le nombre de projets financés est resté à un niveau très élevé en 2020 (32) pour un FPH toujours très dynamique malgré la crise sanitaire. Une forte demande est anticipée au déconfinement notamment sur les projets de sorties collectives qui sont toujours très prisées par les porteurs sur ce territoire. Nous proposons de reconduire l'enveloppe de 12 600€ en 2021.

Sur les portes du 18^e, l'excellente dynamique constatée en 2019 qui avait conduit à une forte hausse de la subvention s'est confirmée en 2020 avec 25 projets financés. Nous proposons donc de reconduire l'enveloppe de 12 600€ en 2021.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 25 200 € à l'association PROJETS-19, réparti comme suit : 12 600 euros pour le FPH 18^{ème} Porte Montmartre / Porte de Clignancourt et 12 600 euros pour le FPH du 19^{ème} arrondissement.

Association ARCHIPELIA (Belleville 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Archipelia intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. Il s'agit d'un partenaire structurant du quartier de Belleville, qui propose un accueil de proximité des habitants du quartier, des projets de soutien à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et des projets de formations dans le domaine linguistique et de l'emploi. L'association Archipelia a accompagné de nombreux projets de participation des habitants, notamment autour de l'égalité femmes-hommes.

Le FPH côté Belleville est sur une très bonne dynamique avec un doublement du nombre de projets financés (8) en 2020 malgré la crise et d'ores et déjà 4 financés ou en passe de l'être pour 2021. Pour accompagner cette dynamique nous proposons d'augmenter la subvention à 5000 € en 2021.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association ARCHIPELIA.

Association SOLEIL BLAISE (Portes du 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Soleil Blaise est un équipement de proximité, ouvert à tous, identifié comme lieu d'animation globale, d'activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitants du quartier, et notamment des familles. Sa nouvelle implantation en février 2016, au cœur du quartier des Portes du 20^{ème} et dans des locaux plus adaptés, lui a permis d'étendre son rayonnement en incluant de nouveaux quartiers (Python Duvernois, Félix Terrier, Porte de Montreuil) et renforce son caractère structurant au sein du territoire prioritaire.

Son projet social lui fixe, au titre de sa mission d'« Animation Globale » du territoire, les objectifs d'impulser une dynamique de vie sociale du quartier, d'élargir son projet jeunesse aux 16/18 ans et de favoriser l'inclusion sociale.

La notoriété du FPH se développe sur les Portes du 20^e. Malgré les circonstances 4 projets ont été financés en 2020 dont 2 en réponse directe aux enjeux de la crise. 2 projets sont d'ores et déjà programmés en 2021. Nous proposons de reconduire l'enveloppe pour cette année.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 600 € à l'association SOLEIL BLAISE.

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 78 900 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris